



2023-193
MODIFICATION DES RÈGLES DE
CIRCULATION

Cours des quais
A compter du 06 novembre 2023

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de M. Jean-François MESLE représentant la société TPC Ouest pour le compte d'AQTA, en date du 18 OCTOBRE 2023 concernant les travaux assainissement Cours des quais,
Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée du chantier,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter du lundi 6 novembre 2023, le stationnement sur les Parkings Centraux PC2, PC3 situés Cours des Quais est condamné.

- Le Parking Central 3 va accueillir la zone de stockage des matériaux.
- Le Parking Central 2 va accueillir la base vie de TPC Ouest.

ARTICLE DEUXIEME

A compter du 8 janvier 2024 et jusqu'à fin des travaux

- La circulation sera interrompue au niveau du giratoire Alain BARRIERE jusqu'à l'intersection avec la rue du Voulien, dans le sens Saint Philibert vers La Trinité-sur-Mer, sur les deux files situées côté commerces.
- La circulation passe à double sens à partir du giratoire Alain BARRIERE jusqu'à l'intersection avec la rue du Voulien, sur les files situées côté port.

ARTICLE TROISIEME

L'entreprise devra mettre en place une déviation selon le carnet de déviation ci-joint :
- À partir du giratoire Alain BARRIERE et de la rue du Voulien.

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).

Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE QUATRIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- | | |
|----------------------------------|----------------------------|
| - La société TPC OUEST | - CTM Landévant |
| - Le Centre de secours de Carnac | - Les Services Techniques |
| - La gendarmerie de Carnac | - Le Service Communication |
| - AQTA service déchets | - La Police Municipale, |

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 24 novembre 2023

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le

